

L'ACTUALITÉ DE LA PROFESSION
Les incontournables de début 2010

PAGES 1-2

LES TEMPS FORTS DE LA CNCC
Journée Associations
Salon des Maires
En coulisses...

LES INFOS PRATIQUES

PAGE 2

LES TRAVAUX DES COMMISSIONS
Une Commission sous les feux de l'actualité réglementaire

PAGE 3

DU CÔTÉ DU CONSEIL NATIONAL
Jean-Pierre Jouyet au Conseil national

VU, LU ET ENTENDU

PAGE 3

LA VIE DES CRCC
Bordeaux, Lyon et Orléans : des CRCC qui communiquent

PAGE 4

INTERNATIONAL
Appel à candidature sur le web

DÉPARTEMENT DES MARCHÉS FINANCIERS

PAGE 4

« ÉDITORIAL » CLAUDE CAZES - PRÉSIDENT DE LA CNCC

« L'Auditeur veut être votre journal... »



Pourquoi un journal ?

Chacun de nous reçoit quotidiennement une multitude d'informations. Les unes ont un aspect technique, les autres sont de nature plus politique, d'autres encore nous informent du rôle et des actions menées par nos institutions et par leurs élus. Face à ce volume, il n'est pas rare que nous ne sachions plus séparer l'accessoire de l'essentiel et que nous n'ayons plus le juste trait d'union entre nos besoins quotidiens et les informations reçues. Ce nouveau journal a clairement cette ambition. Il doit constituer à mes yeux un instrument à lecture facile, rapide, combiné à une maquette dont la répétition au fil du temps permettra d'être encore plus opérationnel. Grâce à ses multiples facettes, techniques, régionales, médiatiques, chacune et chacun aura le sentiment de savoir l'essentiel du commissariat aux comptes et de comprendre les actions menées par ses élus.

Comment ?

Avec le concours d'un comité de rédaction composé de quelques élus, que je remercie de leur disponibilité, 4 ou 5 numéros de votre nouveau journal *L'Auditeur* seront publiés tous les ans. Vous y retrouverez l'essentiel des informations et les renvois aux outils électroniques mis en place par votre institution, vous permettant ainsi d'approfondir les questions et les réponses dont vous avez besoin. Pour ma part, j'ai la conviction que si le support électronique est indispensable, il ne doit pas nous faire oublier qu'à certains moments de nos journées de travail nous avons besoin d'une synthèse de notre actualité pour comprendre et élargir les objectifs de notre métier, les nouveautés et également participer à la vie de nos institutions.

Un outil à votre écoute

L'Auditeur veut être votre journal. Vous devez y retrouver ce qui vous intéresse : c'est l'ambition que je lui donne. C'est d'ailleurs pourquoi au fil des numéros, je veillerai à ce que vous soient adressées des enquêtes de satisfaction pour connaître votre sentiment à l'égard de cet instrument résolument positionné à votre service. Cela nous permettra de l'améliorer, de l'enrichir de vos rubriques utiles et de lui donner ce caractère de lien de proximité indispensable à un média professionnel.

Bonne lecture à tous. Je reste à votre écoute.

●●● L'ACTUALITÉ DE LA PROFESSION

Les incontournables de début 2010

Cette rubrique vous propose une sélection des informations clés pour la profession.

Actualités techniques

Retour en force réussi pour les « petits gris »

Les commissaires aux comptes connaissent bien cette collection de notes d'information, suspendue depuis une dizaine d'années et relancée par la nouvelle mandature. Réalisées en un temps record, les deux premières notes (*Rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et consolidés* et *Le Commissaire aux comptes et les événements postérieurs à la clôture de l'exercice*) sont disponibles depuis décembre dernier*.

Le changement par rapport à l'édition précédente, outre le travail considérable d'actualisation du contenu, réside dans son nouveau format avant tout électronique, qui combine un fichier pdf et des outils bureautiques à utiliser en application de chaque note.

Cette diffusion au format numérique sera complétée d'une version papier proposée à la vente. Les sondages menés suite aux Assises ont effectivement démontré qu'environ la moitié de la profession demeurerait attachée à ce format et souhaitait pouvoir intégrer les « petits gris » dans la bibliothèque de leur cabinet**.

De ce fait, le troisième titre consacré au « *Commissaire aux comptes et l'Alerte* » bénéficiera du même traitement : numérique et papier.

* En téléchargement sur le portail de la CNCC et dans la V12 du CD-ROM de la documentation du commissaire aux comptes diffusée dans le bulletin du mois de décembre.

** Enquête réalisée auprès des participants aux Assises 2009.

Le secteur des associations, fondations et fonds de dotation évolue, votre Guide sectoriel aussi...

Avec près de 1500 exemplaires vendus en 2009, la précédente édition a démontré l'utilité de ce guide, sur un secteur en grande mutation et qui représente un champ de développement considérable pour la profession.

Proposée à l'occasion de la toute dernière Journée Associations, le 26 janvier dernier, la mise à jour du guide (plus de 300 pages) est désormais disponible sur commande depuis le portail CNCC. Elle intègre les éléments relatifs à la modification du paysage associatif et de la réglementation applicable, notamment concernant les fondations et fonds de dotation.



Présenté sous forme de classeur permettant d'assurer sa mise à jour annuelle et complété par un CD-Rom contenant les textes législatifs, le guide illustre, en conformité avec les normes d'exercice professionnel, des situations concrètes et spécifiques au secteur des associations et fondations. Un guide complémentaire sur le droit comptable appliqué aux associations et fondations, réalisé en partenariat avec le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables, est également disponible.



Actualités juridiques

Comités d'entreprise : appel d'air pour plus de transparence des comptes

La récente affaire du Comité central d'entreprise d'Air France a relancé le dossier sur l'évolution des obligations de transparence des comptes des comités d'entreprise. Le ministre du Travail a demandé mi-janvier aux syndicats et au patronat d'établir rapidement des règles de contrôle des comptes des comités d'entreprise pour parvenir à une certification obligatoire des principaux d'entre eux, une mesure qui s'inscrirait dans la continuité des règles de transparence que la réforme de la représentativité impose, depuis ce 1^{er} janvier, aux syndicats de salariés et aux organisations patronales.

La Compagnie nationale des commissaires aux comptes partage la préoccupation des pouvoirs publics et souhaite mettre un terme au vide juridique qui entoure la certification des comptes dans les comités d'entreprise.

Pour intervenir au plus vite, il a par conséquent été convenu, à l'issue d'une réunion au ministère du Travail, de procéder en deux temps : une circulaire ministérielle précisera dans un premier temps la mission du commissaire aux comptes avant qu'un texte réglementaire ne vienne préciser la certification des comptes dans les comités d'entreprise à partir d'un certain seuil. Il s'agirait, au stade de la circulaire, d'une mission d'attestation, qui serait demandée au commissaire aux comptes.

Les chambres de métiers s'ouvrent à la certification

La grande nouveauté du projet de loi n° 1889 relatif aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services, est l'obligation pour les chambres de métiers et d'artisanat de nommer « au moins un CAC choisi conformément aux dispositions du Code des marchés publics ». Nouveauté en effet, car jusque-là seules « les personnes morales de droit privé ayant une activité non commerciale » avaient une obligation de certification en fonction de seuils.

Demain, les chambres de métiers en tant que telles seront concernées. La CNCC a fait des propositions de rédaction d'un article prévoyant cette certification, dans le même esprit que celui relatif aux chambres de commerce et d'industrie.

Actualités normatives

Travaux en cours :

- Amendement de la DDL 9050 relative aux consultations.
- DDL contrôle interne et fraude.
- DDL informations environnementales et sociales.
- Projet de NEP blanchiment : présenté au Collège la semaine du 11 janvier pour avis dans le cadre de la concertation préalable à la saisine éventuelle.

D'ultimes ajustements sur ce texte sont donc en cours avant saisine de la Chancellerie. Par ailleurs, est sortie la décision 2010-01 sur les procédures de contrôle des cabinets élaborée par le H3C en concertation avec la CNCC.

LES INFOS PRATIQUES

La certification des petites entités dans le secteur associatif plus facile avec le Pack PA

Diffusé en avant-première aux participants de la Journée Associations du 26 janvier, ce Pack concerne les petites associations, fondations et les petits fonds de dotation. Construit sur le modèle du Pack Petites Entreprises, il a été conçu pour apporter aux commissaires aux comptes ayant des petits mandats des réponses rapides et opérationnelles dans le cadre de l'obligation de certification des petites entités dans le secteur des associations. Il s'adresse à tout professionnel qui souhaite adapter sa démarche aux dimensions et à la nature de ces entités pour gagner en pertinence, en efficacité et en crédibilité sur ce marché en expansion. Comment ? Grâce à une batterie d'outils : un kit ultra opérationnel évolutif au fil de vos besoins, plus de 55 outils à votre disposition, dont une compilation de fichiers Word et Excel.

>>> En téléchargement sur le portail de la CNCC et à partir de la V13 du CD La Documentation du CAC

Innovations dans votre documentation en ligne

Depuis le 14 décembre dernier, la CNCC a amélioré l'accès à votre documentation en ligne. Sa refonte s'est portée sur deux fronts : faciliter vos recherches, avec des mots-clés en phase avec vos attentes, améliorer l'ergonomie du site pour rendre l'information plus lisible et synthétique. Plusieurs évolutions participent à cette amélioration : le traitement spécifique de la documentation de référence identifiée ; une recherche améliorée plus efficace et plus claire dans ses résultats ; un design et une navigation revisités pour la nouvelle page d'accueil.



ZOOM

PARUTION DU DÉCRET MODIFIANT LE CODE DE DÉONTOLOGIE

A l'occasion de nos dernières Assises, M^{me} Michèle Alliot-Marie – garde des Sceaux, ministre de la Justice – avait indiqué la publication prochaine d'un décret modifiant le code de déontologie de la profession. C'est désormais chose faite avec la parution au JO du décret n° 2010-131 du 10 février 2010. Fruit d'une réflexion commune qui a associé en 2008 le ministère de la Justice, le H3C, les représentants des entreprises et la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, ces modifications consacrent une démarche qui accorde une part plus grande au jugement professionnel en reconnaissant aux commissaires aux comptes la capacité d'analyser les risques et de mettre en place les mesures de sauvegarde appropriées en face de situations susceptibles d'affecter leur indépendance, notamment en cas d'autorévision. Dès le 12 février, la CNCC a transmis à la profession par voie électronique un texte consolidé à partir des éléments du décret du 10 février 2010. Puis comme annoncé, la CNCC fournira une analyse détaillée des dispositions nouvelles de ce texte. >>> [cncc.fr / rubrique « Code de déontologie »](http://cncc.fr/rubrique/Code%20de%20deontologie)

LES TEMPS FORTS DE LA CNCC

Journée Associations, Fondations et Fonds de dotation : déjà plus d'un millier de confrères formés !

L'évolution permanente de ce secteur justifie la nécessité pour les confrères de se mettre à jour très régulièrement et de bénéficier des dernières informations réglementaires et techniques. C'est pourquoi, depuis sa première édition en 2005, le succès rencontré par cette journée d'information est croissant. Pour l'édition 2010, un record a été battu : près de

1 000 commissaires aux comptes et collaborateurs sont venus s'informer et se former !

Quelques semaines après le 4^e Forum des Associations, début novembre 2009 au Palais des Congrès de la porte Maillot, auquel avaient participé 3 000 responsables d'associations et de fondations, la CNCC a répondu aux interrogations des commissaires aux comptes sur les nombreux sujets d'actualité professionnelle au programme, lors d'une matinée technique axée sur la mission du commissaire aux comptes et les particularités du secteur, suivie d'un débat



prospectif sur les rôles et moyens des commissaires aux comptes, des associations et des financeurs.

Salon des Maires de France : la Compagnie en campagne auprès des élus !

Pour la première fois, la CNCC a été présente au Salon des Maires, du 17 au 19 novembre 2009. L'occasion de marquer l'ouverture des commissaires aux comptes au secteur public et d'aller au contact des élus locaux pour faire valoir les vertus de la transparence financière dans les structures publiques et parapubliques. Au total, plus de 2 000 élus locaux ont été sensibilisés pendant ces trois jours, qui ont vu le lancement officiel du *Guide du routard des associations* pour lequel la profession a fortement participé à la rédaction des parties liées au commissariat aux comptes.

En coulisses...

Début juin, une journée de travail technique aura lieu pour présenter aux confrères les nouvelles notes d'information du premier semestre ainsi que l'actualité technique de la profession.



La CNCC est également en cours de réflexion, avec la garde des Sceaux, pour organiser une manifestation de dimension internationale afin de démontrer la pertinence du modèle français de commissariat aux comptes, telle qu'elle a pu s'illustrer dans la crise financière récente, et comparer ses spécificités à celles de nos voisins.

Rendez-vous à noter !

Les prochaines Assises de la CNCC : le 10 décembre 2010 à Bordeaux

Une Commission sous les feux de l'actualité réglementaire

La Commission secteur non marchand – secteur public est depuis le début de la mandature en pleine ébullition, sous l'effet cumulé des évolutions réglementaires touchant au périmètre d'intervention du commissaire aux comptes, et plus généralement des mutations considérables de ce secteur.



Il y a encore quelques mois en effet, la plupart des institutions n'ayant pas d'activité dite « économique » n'avaient toujours pas d'obligations comptable et juridique. Dans ce contexte, répondre aux nouveaux besoins de ces différentes entités est un défi sans cesse renouvelé pour la Commission, co-présidée par Paul Prud'homme et Alexandre Bizaillon, qui rassemble 150 membres répartis dans de nombreux groupes de travail. Son action est double : se situer aussi en amont que possible des évolutions en travaillant aux côtés des pouvoirs publics pour positionner au mieux les intérêts du commissariat aux comptes, puis accompagner ces mutations en mettant à disposition des confrères les outils pour faciliter leurs missions. Pour faire face, pas moins de 16 groupes de travail sont aujourd'hui déployés pour apporter les réponses adaptées et opérationnelles, sujet par sujet. Ces groupes se sont multipliés à mesure que le champ du commissariat aux comptes prenait plus d'importance. Depuis 1984, date d'entrée des associations dans son périmètre, ils n'ont cessé d'évoluer. Syndicats, associations, fondations et

fonds de dotation, comités d'entreprise, mais aussi clubs sportifs, hôpitaux, universités...

Aucun secteur faisant l'objet d'une nouvelle mission ou plus largement d'une évolution réglementaire n'est laissé sans suivi. Des groupes peuvent aussi être réactivés en fonction de l'actualité réglementaire, comme c'est actuellement le cas de ceux sur les Chambres de métiers et les Organismes collecteurs agréés. Chaque groupe, qui rassemble en moyenne une vingtaine de membres, se réunit toutes les 4 à 6 semaines en fonction de l'actualité.

Ces groupes de travail constituent en quelque sorte le prolongement de l'action de lobbying de la commission, pour laquelle l'élu intervient le plus souvent avec le soutien technique du « pilote » du groupe de travail. Cette partie de travail d'instruction des dossiers est donc moins bien connue des professionnels de par son caractère souvent confidentiel.

Sur les derniers mois, et pour ne citer qu'eux, le groupe « Organisations syndicales » a collaboré, aux côtés des pouvoirs publics, à l'élaboration des nouvelles obligations de certification des comptes des syndicats, terrain totalement vierge il y a encore quelques mois puisque aucune obligation n'existait en la matière avant le tout récent décret de décembre 2009. Le groupe « Hôpitaux et établissements publics de santé » a accompagné les aspects portant sur l'organisation comptable de la loi de réforme des hôpitaux publics et privés votée en juin 2009, pour devancer d'éventuelles irrégularités de textes et servir au mieux les intérêts des confrères. En est issu le partage de l'audit des hôpitaux avec la Cour des comptes en discussion à l'heure actuelle. Le groupe « Universités » est quant à lui intervenu auprès des pouvoirs publics sur la question de la réforme de la certification de ces établissements, ou encore le groupe « Associations » sur celle des fonds de dotation ou de la réforme des OPCA...

●●● DU CÔTÉ DU CONSEIL NATIONAL

Jean-Pierre Jouyet au Conseil national

Le Conseil national a reçu Jean-Pierre Jouyet, président de l'Autorité des marchés financiers, qui a évoqué les sujets d'actualité de l'AMF: la refondation de la régulation financière, mais aussi ses attentes vis-à-vis de la profession comptable.

Jean-Pierre Jouyet s'est félicité des liens très privilégiés qui unissent la CNCC et l'AMF. Il est notamment revenu sur la qualité des échanges avec le président de la CNCC et sur les fréquentes rencontres avec le Département des marchés financiers (ancien Département APE).

Revenant sur le contrôle qualité, Jean-Pierre Jouyet a signalé que l'AMF avait travaillé avec le H3C à l'élaboration d'une convention précisant son rôle et visant également les échanges d'information entre les deux institutions. Il a renouvelé son soutien au rattachement physique et financier des contrôleurs indépendants au Haut conseil. Il s'est dit enfin opposé à la demande d'inspection des cabinets d'audit français formulée par le PCAOB.

Jean-Pierre Jouyet a également fait le point sur les DDL, sujet sur lequel l'AMF a demandé au H3C une réflexion de fond et souligné « l'intérêt pour la profession de conduire cette réflexion globale afin d'éviter de se placer dans une situation "d'inconfort" juridique ». Dernier sujet évoqué, la qualité de l'information comptable et financière dont est garant le régulateur de marché, et les difficultés d'application de certaines normes comptables qu'a mis au jour un certain nombre d'opé-

rations financières, notamment la dépréciation des actions cotées et classées dans le portefeuille de titres disponibles à la vente. Autre difficulté signalée, le recours par certaines institutions financières à des écritures comptables nouvelles comme la participation bénéficiaire différée active (PBDA) pour lesquelles les grands émetteurs n'ont pas donné toute l'information requise et les CAC n'ont pas été suffisamment offensifs.

Pour conclure, le président de l'AMF a souligné que les réflexions menées dans le cadre de l'OICV ont débouché sur la publication de trois documents de consultation portant sur la transparence des cabinets, le rapport du CAC et la structure des firmes d'audit. Il a réaffirmé la valeur de modèle du « rapport d'audit à la française » où les appréciations sont justifiées, en comparaison aux équivalents internationaux, trop standardisés.



Retour sur les Assises

« Après l'adoption de tout un corpus de textes législatifs et réglementaires, j'entends ouvrir une période très opérationnelle pour le commissariat aux comptes. L'adaptabilité nécessite de la souplesse et de la simplification et, bien sûr, des responsabilités que la profession est prête à prendre. »

LES ÉCHOS LE 4 DÉCEMBRE 2009
Interview exclusive de Claude Cazes
www.lesechos.fr

La garde des Sceaux attentive aux demandes de la profession

« Les attentes sont fortes et les défis de crise et d'après-crise sont nombreux. J'entends donner aux commissaires aux comptes tous les moyens nécessaires quand notre économie a plus que jamais besoin d'un contrôle légal des comptes fiable et efficace. »

LES ÉCHOS LE 7 DÉCEMBRE 2009
Michèle Alliot-Marie – www.lesechos.fr

Le commissaire aux comptes est l'un des instruments majeurs du gouvernement d'entreprise

« Le travail des commissaires aux comptes est indispensable. La réussite d'une entreprise n'est pas le fruit du hasard et les auditeurs n'y sont pas étrangers. »

ÉCHANGES
Yves-Thibault de Silguy, président du Groupe Vinci

Transparence des associations et des fondations

La Compagnie nationale des commissaires aux comptes (...) soutient le lancement du label proposé par l'association Ideas. « Il me paraît essentiel que les organisations d'intérêt général puissent disposer d'outils (...) qui leur permettent d'optimiser leur fonctionnement et leur transparence. »

LA TRIBUNE 18 JANVIER 2010
Claude Cazes – www.latribune.fr

La certification des données environnementales sera optionnelle

« Les entreprises veulent les faire certifier pour leur donner plus de force auprès des investisseurs et du public. »

LA TRIBUNE LE 1^{ER} FÉVRIER 2010
Interview de Claude Cazes



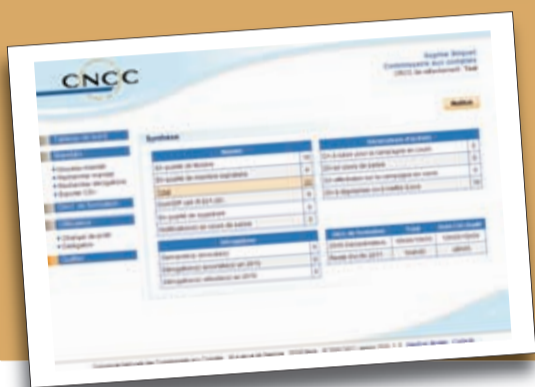
FOCUS FORMATION

OBLIGATION DE FORMATION... C'EST PARTI !

La première application de l'obligation de formation faite aux commissaires aux comptes inscrits porte sur la période triennale 2009-2011. Au terme de cette période, chacun devra avoir accompli 120 heures d'activité de formation. Au 31 décembre 2009, il convenait de pouvoir justifier du minimum annuel de 20 heures, que ces heures aient porté ou non sur des actions homologuées par le Comité scientifique. En revanche, fin 2011, le total de 120 heures devra être atteint dont la moitié au moins sur des actions « Audit et commissariat aux comptes », homologuées par le Comité scientifique s'il s'agit de formations, de conférences ou encore de supports d'autoformation. La liste des formations et conférences homologuées est accessible sur le site de la Compagnie nationale. >>> [cncc.fr / rubrique « Comité scientifique »](http://cncc.fr/rubrique/Comite_scientifique)

TÉLÉDÉCLAREZ VOTRE FORMATION

Depuis le 29 janvier 2010, le système télédéclaratif des actions de formation relatives à l'année 2009 est accessible sur le portail professionnel de la CNCC. Les télédéclarations devront être saisies via le portail avant le 31 mars 2010 par tous les commissaires aux comptes, y compris si aucune formation n'a été suivie ou réalisée au cours de l'année 2009. Tous les documents justificatifs



sont à conserver pendant 10 ans (A 822-28-17 du Code de commerce), que l'action de formation soit ou non homologuée (une action de formation homologuée entre dans le quota des 60 heures CAC/Audit sur 3 ans).

LA VIE DES CRCC

Bordeaux, Lyon et Orléans : des CRCC qui communiquent

La CRCC de Bordeaux forme les nouveaux CAC à la prise de parole en public



Lors de la cérémonie de prestation de serment du 19 janvier dernier, la CRCC de Bordeaux a proposé aux 15 nouveaux inscrits de suivre une formation de prise de parole en public. Pour les initier à cet exercice difficile qui nécessite des repères, des expériences et un entraînement régulier, c'est le parrain en personne de cette promotion 2010, Pascal Le Guern, journaliste chroniqueur à France Info et auteur de nombreux ouvrages sur la communication, qui leur a fait bénéficier de quelques « trucs de pro » !

La CRCC d'Orléans marque des points auprès des jeunes étudiants

Dans le cadre du Salon de l'Étudiant, la CRCC en collaboration avec l'Ordre des Experts-Comptables de la région d'Orléans a organisé deux concours pour faire découvrir la profession.

A partir du site internet dédié à la manifestation, les lycéens et les étudiants pouvaient répondre à différents quiz leur permettant de gagner plusieurs lots comme des netbooks, iPod et surtout des places pour assister à des matchs de basket. Plus de 500 étudiants sont donc venus sur le stand de la CRCC pour assister au tirage au sort. Panier réussi pour cette dynamique initiative !

La CRCC de Lyon se révèle aux lecteurs

Depuis près d'un an, la CRCC de Lyon a entrepris une grande opération de présence presse pour expliquer le métier du commissaire aux comptes. Le président de la CRCC, Jean-François Mallen, a monté un partenariat avec un journal local, *Le Tout Lyon* : les membres du conseil régional fournissent des textes sur la valeur ajoutée de la mission, son apport selon les secteurs d'intervention et sur tous les sujets intéressant la profession. Les articles sont consultables sur le site de la CRCC de Lyon : <http://www.crcclyon.fr/revue-depresse.htm>



INTERNATIONAL

Appel à candidature sur le web pour participer aux travaux internationaux de la profession

Transparence et efficacité ont présidé à ce « casting » géant puisque, pour la première fois dans l'histoire de nos deux professions de commissaire aux comptes et d'expert-comptable, l'appel à candidature a été envoyé par mail à l'ensemble des confrères. Il se clôturait le 28 janvier pour la FEE et le 10 février pour l'IFAC.

Cinq candidats se sont manifestés pour devenir, à la FEE, Conseiller technique au sein du groupe de travail Secteur public, aux côtés du représentant français, Philippe Adhémar, Conseiller maître à la Cour des comptes. Six candidats ont réagi pour devenir éventuellement, à l'IFAC, membre du Comité des petites et moyennes entreprises et des Cabinets de proximité (SME/SMP Committee).

Le lauréat de cet appel à candidature sera désigné directement par les élus en charge de l'international pour la FEE, alors que pour l'IFAC il sera proposé comme candidat français au Comité SME/SMP et soumis au processus de sélection de l'organisation, qui met en jeu les différents pays membres. Résultat des courses dès mars pour le poste de la FEE, dans 8 mois pour celui de l'IFAC.

CARNET DE LA PROFESSION

Bureau national

Philippe DANDON, élu membre du Bureau de la CNCC (janvier 2010).

René-Charles PERROT, élu vice-président du Bureau de la CNCC (janvier 2010).

Calendrier des réunions du Conseil national 2010

1^{er} avril 2010 – 8 juillet 2010 – 7 octobre 2010 – 9 décembre 2010

Dates des scrutins régionaux

1^{er} tour : 18 octobre 2010

2^e tour : 18 novembre 2010

Nominations

Philippe ARRAOU, réélu à la présidence d'ECF (janvier 2010).

Jérôme HAAS, nommé à la tête de l'Autorité des normes comptables, héritière du CNC (janvier 2010).

Antoine MERCIER, nommé membre du collège du Haut Conseil du commissariat aux comptes (décembre 2009).

Jacques POTDEVIN, élu membre du conseil d'administration de l'IFAC (18 novembre 2009).

René RICOL, nommé commissaire général à l'investissement par le président de la République (décembre 2009).

Christine THIN, reconduite dans ses fonctions de présidente du H3C (décembre 2009).

DÉPARTEMENT DES MARCHÉS FINANCIERS

Le Département APE change de nom

Le département s'apprête à aborder les grands dossiers de 2010 avec une nouvelle appellation. La Chancellerie a en effet donné son aval sur la terminologie proposée par la CNCC, et ce changement, qui fait suite à la réforme de l'APE au printemps dernier, va prochainement entrer en vigueur : le Département APE devient ainsi le DMF, Département des marchés financiers.

C'est sous son ancienne dénomination qu'il a tenu sa réunion plénière annuelle le 15 décembre 2009 avec à l'ordre du jour plusieurs ateliers de travail autour des propositions de la profession « pour une meilleure connaissance et une meilleure reconnaissance », en substance autour des grands axes de progrès des commissaires aux comptes pour être encore mieux intégrés aux grands enjeux économiques et mieux valorisés dans leurs missions.

A l'ordre du jour également, deux dossiers majeurs pour la profession : le suivi de l'enregistrement des firmes françaises au PCAOB et les DDL.

